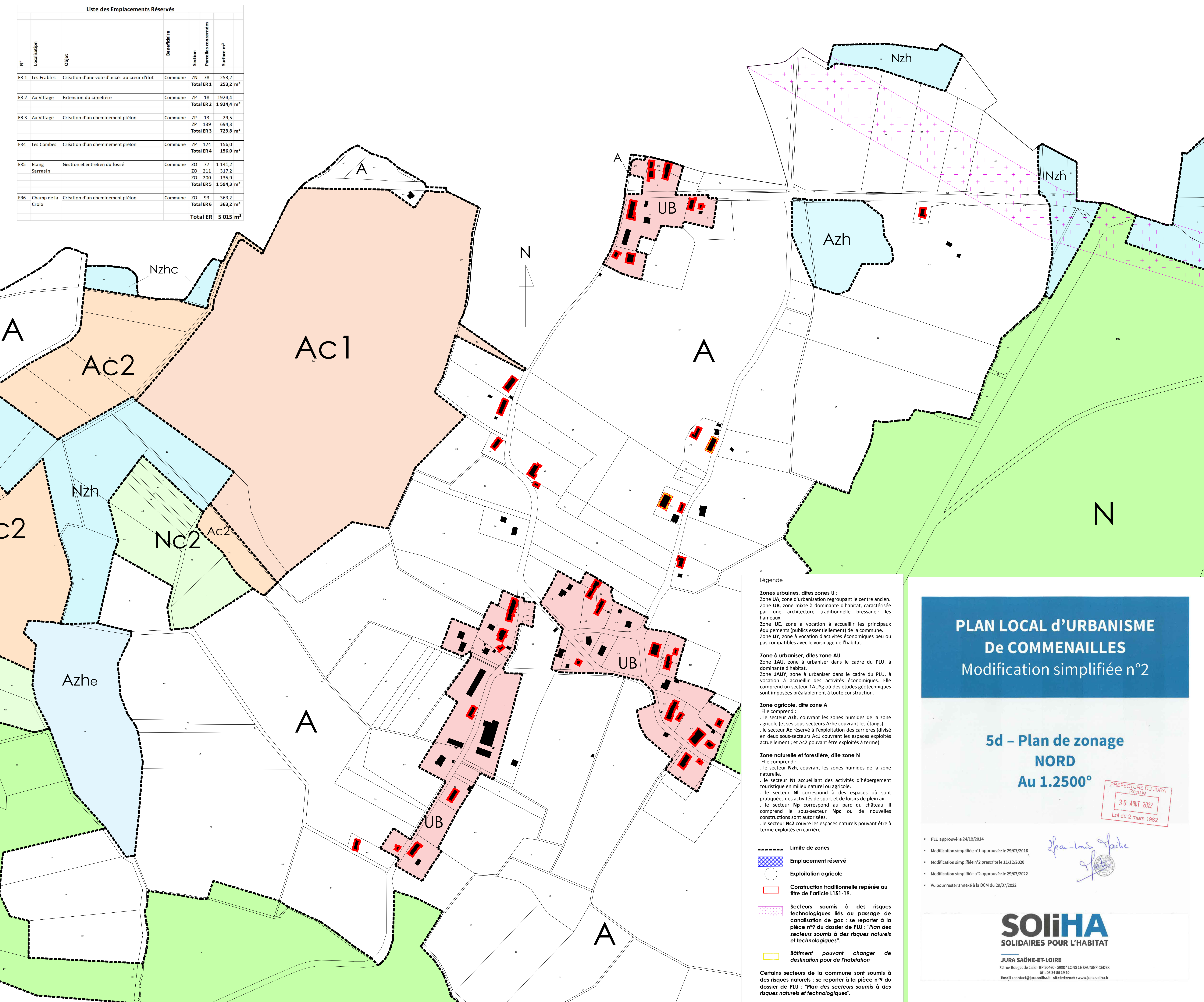


Liste des Emplacements Réservés						
N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Les Erables	Création d'une voie d'accès au cœur d'ilot	Commune	ZN 78	253,2	253,2 m²
				Total ER 1	253,2	m²
ER 2	Au Village	Extension du cimetière	Commune	ZP 18	1924,4	1 924,4 m²
				Total ER 2	1 924,4	m²
ER 3	Au Village	Création d'un cheminement piéton	Commune	ZP 13	29,5	
				ZP 139	694,3	
				Total ER 3	723,8	m²
ER4	Les Combes	Création d'un cheminement piéton	Commune	ZP 124	156,0	156,0 m²
				Total ER 4	156,0	m²
ER5	Etang Sarrasin	Gestion et entretien du fossé	Commune	ZO 77	1 141,2	
				ZO 211	317,2	
				ZO 200	135,9	
				Total ER 5	1 594,3	m²
ER6	Champ de la Croix	Création d'un cheminement piéton	Commune	ZO 93	363,2	363,2 m²
				Total ER 6	363,2	m²
				Total ER	5 015	m²



Légende

Zones urbaines, dites zones U :
Zone **UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien.
Zone **UB**, zone mixte à dominante d'habitat, caractérisée par une architecture traditionnelle bressane : les hameaux.
Zone **UE**, zone à vocation à accueillir les principaux équipements (publics essentiellement) de la commune.
Zone **UY**, zone à vocation d'activités économiques peu ou pas compatibles avec le voisinage de l'habitat.

Zone à urbaniser, dites zone AU
Zone **1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat.
Zone **1AUy**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à vocation à accueillir des activités économiques. Elle comprend un secteur 1AUyg où des études géotechniques sont imposées préalablement à toute construction.

Zone agricole, dite zone A
Elle comprend :
- le secteur **Azh**, couvrant les zones humides de la zone agricole (et ses sous-secteurs Azhe couvrant les étangs).
- le secteur **Ac** réservé à l'exploitation des carrières (divisé en deux sous-secteurs Ac1 couvrant les espaces exploités actuellement ; et Ac2 pouvant être exploités à terme).

Zone naturelle et forestière, dite zone N
Elle comprend :
- le secteur **Nzh**, couvrant les zones humides de la zone naturelle.
- le secteur **Nt** accueillant des activités d'hébergement touristique en milieu naturel ou agricole.
- le secteur **Ni** correspond à des espaces où sont pratiquées des activités de sport et de loisirs de plein air.
- le secteur **Np** correspond au parc du château. Il comprend le sous-secteur **Npc** où de nouvelles constructions sont autorisées.
- le secteur **Nc2** couvre les espaces naturels pouvant être à terme exploités en carrière.

--- Limite de zones

Emplacement réservé

Exploitation agricole

Construction traditionnelle repérée au titre de l'article L151-19.

Secteurs soumis à des risques technologiques liés au passage de canalisation de gaz : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : "Plan des secteurs soumis à des risques naturels et technologiques".

Bâtiment pouvant changer de destination pour de l'habitation

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques naturels : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : "Plan des secteurs soumis à des risques naturels et technologiques".

PLAN LOCAL d'URBANISME

De COMMENAILLES

Modification simplifiée n°2

5d – Plan de zonage

NORD

Au 1.2500°

• PLU approuvé le 24/10/2014

• Modification simplifiée n°1 approuvée le 29/07/2016

• Modification simplifiée n°2 prescrite le 11/12/2020

• Modification simplifiée n°2 approuvée le 29/07/2022

• Vu pour rester annexé à la DCM du 29/07/2022

Jean-Louis Fautier

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA SAÔNE-ET-LOIRE
32 rue Rouget de Lisle - BP 20469 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr